

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 avril 2008

ORGANISMES GÉNÉTIQUEMENT MODIFIÉS - (n° 719)

Commission	
Gouvernement	

SOUS-AMENDEMENT

N° 481

présenté par
M. Chassaigne

à l'amendement n° 16 rect. de la commission des affaires économiques

à l'ARTICLE PREMIER

Dans l'alinéa 2 de cet amendement, après le mot :

« réalisés »,

insérer les mots :

« par des instituts de recherche publique et, à défaut, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Se justifie par son texte même.